

Installation : 72 % des Français favorables à l'intervention des pouvoirs publics

Selon le CISS, une majorité de Français serait favorable à une intervention coercitive des pouvoirs publics dans l'installation des médecins libéraux.

Interrogés - dans le cadre d'un sondage BVA (1) réalisé pour le Collectif Interassociatif Sur la Santé (CISS) - sur les causes du manque de médecins dans certaines zones, la majorité (60 %) des Français évoque leur mauvaise répartition, 16 % seulement citant le manque de praticiens formés. Face à cette situation, 72 % sont favorables à l'intervention des pouvoirs publics dans la répartition des médecins libéraux sur le territoire. Et parmi ceux-là, 29 % estiment qu'il faudrait limiter l'installation dans les zones déjà bien pourvues, 26 % souhaiteraient qu'on oblige les médecins à visser leur plaque dans les zones sous-dotées et 38 % d'entre eux sont favorables à ce qu'on accorde davantage d'aides aux médecins prêts à exercer dans les déserts médicaux. Si l'on rapporte ces pourcentages à l'ensemble du panel interrogé, il ressort que 23 % des Français sont contre l'intervention des pouvoirs publics, 27,3 % y seraient favorables via des aides à l'installation, 20,8 % sont pour un conventionnement sélectif dans les zones surdotées et 18,7 % se déclarent en faveur d'une obligation à l'installation dans les zones sous-dotées. Ce qui, au total, ne fait pas une majorité de Français favorables à la coercition. Le CISS estime pourtant qu'ils sont 55 % de Français « à plébisciter des mesures d'encadrement à l'installation ». Rappelons que, si pour l'instant l'exécutif n'a cessé de se prononcer contre toute mesure coercitive comme solution aux déserts médicaux, tout danger n'est pas écarté. Ainsi les sénateurs ont-ils introduit dans le texte du projet de loi de santé l'obligation d'aborder, lors des futures négociations conventionnelles, un éventuel conventionnement sélectif comme solution aux territoires médicalement sous-dotés (voir *Le Cardiologue* n° 385). Comme elle l'avait déjà fait à cette occasion, la CSMF a de nouveau réagi à ce sondage et « s'oppose une nouvelle fois à toute mesure coercitive telle que le préconise le CISS ». Rappelant que d'autres pays européens y ont renoncé après avoir constaté l'échec de l'obligation d'installation, la Confédération « rappelle qu'une obligation pour le médecin

entraînera une obligation pour le patient » - qui devrait alors payer de sa poche la liberté de choisir son médecin - et refuse l'idée d'une « carte sanitaire » qui ne pourrait qu'engendrer une « médecine à deux vitesses ».

(1) Sondage effectué par téléphone du 22 au 24 octobre dernier auprès d'un échantillon de 1 001 personnes de plus de 15 ans représentatif de la population française.